



Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 02 Septembre 2019

Président : Pierre LONGERE.

Présents : Abtisse HARIZA, Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELLA, Alain CHENEVIERE
Eric BERTIN, Roland LOUBEYRE.

CARNET NOIR

La commission présente ses sincères condoléances au club de l'A.S. LE BREUIL suite au décès de son éducateur.

COUPE DE FRANCE 2019/2020

Dates des prochains tours :

- Tour de cadrage : 8 Septembre 2019 (6 rencontres).
- 3^{ème} tour : 15 septembre 2019.

En raison du nombre d'engagés (894 équipes), un tour de cadrage aura lieu le 8 septembre 2019. Il y aura 6 rencontres soit 12 équipes.

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE. Transmission du résultat dès la fin du match et le DIMANCHE AVANT 20 HEURES sous peine d'amende.

COUPE DE FRANCE – TOUR DE CADRAGE (8 septembre 2019)

Rappel des rencontres :

- 1) AV ROIFFIEUX / O. JOYEUSE ST PAUL
- 2) FC CHAURIAT / US VARENNOISE
- 3) VALS PRES LE PUY / CRANDELLES US
- 4) US SUD FOREZIENNE / L'ARBRESLE FCP
- 5) THOISSEY ESVS / AS ATTIGNAT.
- 6) AS LA BRIDOIRE / JONQUILLES DE REGNIER

TERRAINS

A compter du 3^{ème} tour, chaque club recevant devra disposer d'un terrain classé en niveau 5 ou 5 sye. Les clubs devront détenir l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public délivré par le Maire.

AMENDES

Amende de 25€ pour non transmission de la F.M.I. ou envoyée hors délai (rencontres du 2^{ème} tour : 01/09/2019) :

Match n° 24159.1: A.S. SAINT ANGEL (533823)
Match n° 24189.1 : A.S. VIC POLMINHAC CERE (541421)
Match n° 24190.1 : U.S.BESSE (525997)
Match n° 24202.1: U.S. COMBRONDE (506493)
Match n° 24208.1 : E.A.S. NOIRETABLE (504768)
Match n° 24214.1 : F.C. LARNAGE SERVES (550007)
Match n° 24240.1 : EYZIN SAINT SORLIN F.C. (582106)
Match n° 24265.1 : GUEREINS (533355)
Match n° 24275.1 : F.C. FRANC LYONNAIS (551420)
Match n° 24277.1: F.C.SAINT FONTS (581938)
Match n° 24284.1: MANISSIEUX A.S. (527399)
Match n° 24306.1: CHAMBERY SPORTS 73 (581932)
Match n° 24328.1: PAYS DE COISE A.F. (563727)
Match n° 24338.1: REIGNIER (518270)
Match n° 24544.1: A.S. PARIGNY (529289)

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

1^{er} TOUR : le 08 Septembre 2019. Voir le tirage au sort sur le site internet de la Ligue.

RAPPEL DE L'ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL :

La FFF et la LFA organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement **réservée à une équipe** des clubs participant à :

- Un Championnat U19 (**National, Régional ou Départemental**) **étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve**
- Ou un Championnat U18 ou U17 (**Régional ou Départemental**).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance